Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

CDII coach tennis

Par pistolfred

Bonjour
Nous avons embauché un coach de tennis pour notre club de tennis.
Il a été embauché au 1er septembre pour un contrat de 30h. Il est actuellement à 25h de cours effectif devant élèves par semaine.
Il est prévu sur le planning annuel des heures lors de la première semaine de vacances scolaires sauf à Noël.
Le premier stage a été gardé pour lui sur le plan financier ? Est-ce normal ?
Ensuite, il propose 1h de cardio aux adhérents moyennant un paiement supplémentaire ! Est-ce normal également ?
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Cet entraîneur est bien un salarié en CDI, comme le laisse entendre le titre ?

C'est lui qui encaisse les paiements ?

Que prévoit son contrat concernant sa rémunération .

Par pistolfred

Bonjour
C'est un contrat annualisé sur 36 semaines donc payé sur 12 mois avec une indemnité de CP de 10% à chaque mois, ce que je trouve bizarre mais c'est peut être ainsi pour ces contrats. Je pensais que ce n'était que pour les CDD.
Le stage effectué pendant la Toussaint, est normalement prévu dans son planning annuel et je ne comprends pas pourquoi il fait payer en plus et pourquoi le club laisse faire ça.